

# LOT-CORRÈZE

## voie d'avenir

**LOT**  
CONSEIL GÉNÉRAL

**CORRÈZE**  
Conseil Général

## Voie d'avenir : l'enquête publique en vue

Comme nous vous l'annonçons en novembre dernier, les deux Conseils généraux ont fait le choix collectivement, le 25 octobre 2013, du tracé privilégié pour la Voie d'avenir.

C'est ce tracé qui va être soumis à l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Nous profitons de cette occasion pour vous informer que la concertation continuera avec les acteurs locaux, élus, associations, administrations et chambres consulaires, à travers de nouvelles réunions du Comité de suivi, aux étapes-clés du futur projet. En outre, la lettre d'information sera elle aussi périodiquement diffusée.

Nous tenons enfin à rappeler l'étroite collaboration des deux Conseils généraux. Cette collaboration marque, depuis le début, l'élaboration de ce projet de désenclavement routier Nord-Lot / Sud-Corrèze, et ceci dans une optique de développement durable.

Outre la Voie d'avenir, l'aménagement des itinéraires routiers actuels est indispensable pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, de fluidité et de sécurité des déplacements.

Plus encore qu'auparavant, c'est par la réunion de nos moyens et de nos volontés que nous permettrons l'aboutissement de ces projets.

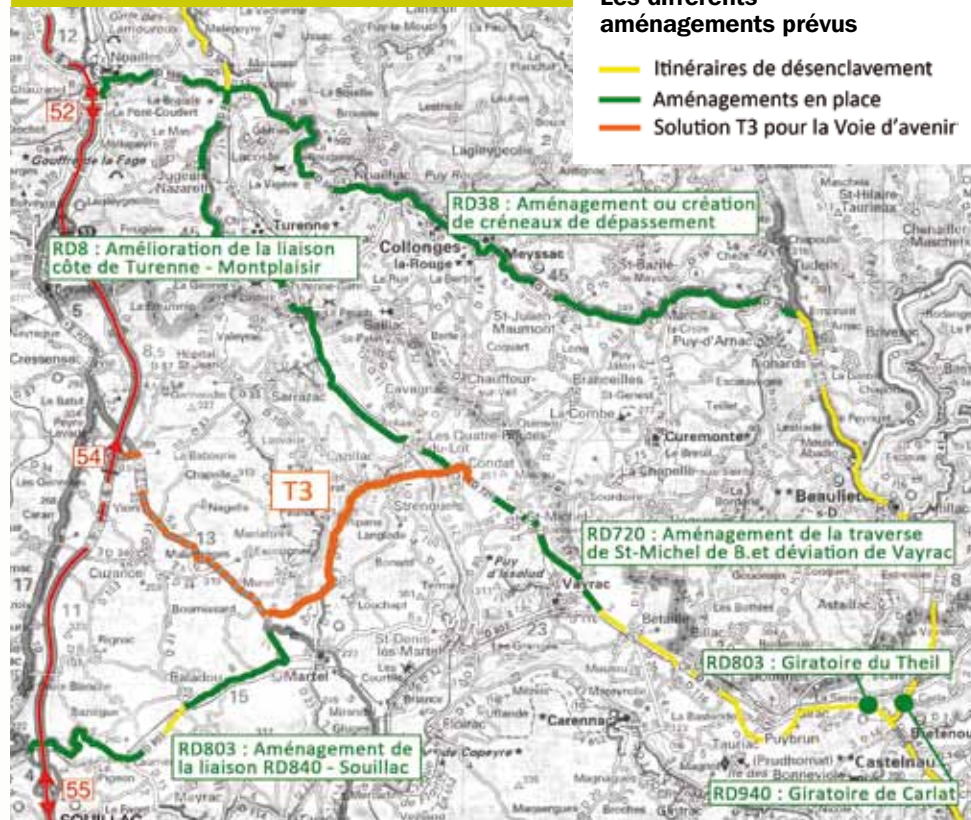
### Rappel des objectifs de la Voie d'avenir

La Voie d'avenir va faciliter l'accès du bassin de vie de Biars / Bretenoux / Saint-Céré / Beaulieu-sur-Dordogne à l'A20 en direction du Nord.

Cette liaison nouvelle sera garante de conditions de sécurité et de fluidité optimales, tout en aménageant des déviations de bourgs, en limitant et sécurisant les différents carrefours, et en assurant un tracé souple, tant en plan qu'en profil en long.

#### Les différents aménagements prévus

- Itinéraires de désenclavement
- Aménagements en place
- Solution T3 pour la Voie d'avenir



### Le calendrier

#### Les étapes à venir

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Concertation publique réglementaire, choix d'un tracé	Etudes et procédures au stade projet : • DUP	Etudes et procédures au stade projet : • Loi sur l'eau • Foncier • CNPN	Etudes et procédures au stade projet : • Archéologie préventive • Marchés de travaux	Etudes et procédures au stade projet : • Archéologie préventive • Marchés de travaux	Etudes et procédures au stade projet : • Archéologie préventive • Marchés de travaux	Début des travaux Voie d'avenir
Travaux sur l'itinéraire St Michel de Bannières — Déviation de Vayrac						
Etudes, procédures et travaux sur la liaison vers Brive centre via Turenne						
Et sur RD803 en direction de Souillac						



**Gérard Bonnet**  
Président du  
Conseil général  
de Corrèze



**Serge Rigal**  
Président du  
Conseil général  
du Lot

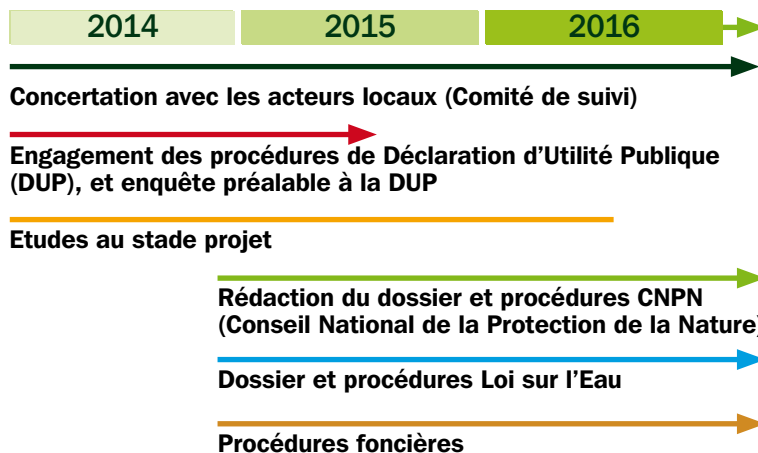
## A quoi sert l'enquête publique ?

2014 constitue une nouvelle étape importante de la concertation sur le projet Voie d'avenir. Suite aux études d'impact, l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique, va s'engager sur le périmètre des communes traversées par le tracé : Condat, Martel et Strenquels.

Son but est d'informer le public à la fois sur l'objectif et les caractéristiques du projet, et sur ses impacts, en présentant les mesures de protection des riverains et de l'environnement. Elle permettra de recueillir les observations et les suggestions du public sur le projet.

Parallèlement, une enquête parcellaire définissant exactement les terrains nécessaires à l'exécution des travaux, donnera la possibilité aux propriétaires et locataires des terrains concernés de pouvoir faire valoir leurs droits.

## Des étapes à venir sur 3 ans



## Plus de confort sur les voies existantes

La Voie d'avenir emprunte le plus possible les routes existantes afin de limiter l'impact sur les sites vierges. Toutefois, les routes qui ne seront pas utilisées conservent un rôle essentiel pour les échanges entre bassins de vie.

A ce titre, leur confortement, voulu par les deux Conseils généraux, constitue une mesure d'accompagnement essentielle du projet Voie d'avenir afin d'offrir une liaison satisfaisante aux véhicules légers vers Brive-centre ou vers Souillac et l'A20.

Ainsi, dans le Nord du Lot, des travaux sont en cours pour améliorer la liaison entre Biars et le nord-ouest du département :

- Aménagement du giratoire de Carlat, carrefour de la RD940 et de la RD14, qui sera le point central de la déviation de Bretenoux.
- Réfection d'enduit sur la RD720 de la sortie des 4 Routes du Lot jusqu'à Turenne Gare (5,620 km), et sur la RD96 des 4 Routes du Lot à Martel (6 km).

- Opération de Vayrac à Saint-Michel-de-Bannières : une première section de travaux d'une longueur de 950 mètres environ, comprise entre la Jubernie et le lotissement HLM de la résidence des Chênes, débutera durant l'été 2014.

Cette première tranche de l'opération comprend : la démolition des bâtiments Fontanel, la construction d'un carrefour giratoire, l'aménagement du carrefour d'accès à la zone d'activités de Saint-Michel-de-Bannières, la réalisation d'un réseau d'assainissement routier avec création d'un bassin à la Jubernie, et la réfection de la chaussée.

Les travaux seront réalisés sur une durée de 14 mois.

Préalablement aux travaux réalisés par le Conseil général, les concessionnaires de réseaux (France Telecom, SAUR et ERDF) réaliseront des travaux pour modifier leurs réseaux (suppression de supports).

Des travaux de déboisement à Blanat et Labrousse seront réalisés à l'automne 2014, en préparation d'une deuxième section de travaux.



Opération de Vayrac à Saint-Michel-de-Bannières



Aménagement du giratoire de Carlat

**La lettre d'information sur la Voie d'avenir continuera d'être publiée et diffusée au fil des avancées importantes du projet.**